



REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

AVIS

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le **MERCREDI 8 AVRIL 2015** à 19 heures 30.

Affiché le 2 AVRIL 2015.

Le Maire,

Bernard SAULNIER

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2015.
- 2-Affectation des résultats de fonctionnement et d'exploitation 2014 des 3 budgets
- 3-Vote du taux des taxes directes locales pour 2015
- 4-Vote du budget primitif 2015 pour la Commune et les services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- 5-Travaux de réfection des voies communales - Programme 2015 - 1^{ère} tranche - Avenue Jean Moulin -Reconduction du marché passé avec « S.V.C.R. »
- 6-Chapelle « Notre-Dame de Pitié » - Modification du plan de financement et demandes de subventions
- 7-SYMIELECVAR - Groupement de commandes d'achat d'électricité et transfert de compétence optionnelle n° 8 « Maintenance Eclairage Public »
- 8-Règlement intérieur du personnel communal
- 9-Médiathèque :
 - Convention de partenariat avec l'association « Bilbok »
 - Politique documentaire (Charte des collections)
 - Charte du bibliothécaire volontaire
- 10-Prêt de matériel et de locaux communaux aux associations - Annulation de la délibération du 21/06/2012 relative au versement d'une caution
- 11-C.D.G. 83 - Convention-cadre pour la formation en 2015 des agents communaux
- 12-Convention d'utilisation du stade de La Roguère avec l'association L'Entente Sportive du Besson » - Délibération du 20 décembre 2011 - Non reconduction
- 13-Convention 2015 avec la SPA pour limiter la prolifération des chats libres sur la Commune -
- 14-Questions orales